

Montréal, le 19 juillet 2017

Par courriel

À : Toutes les entités visées

Objet : Décision D-2017-076 rendue dans le dossier R-3997-2016

Madame,
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a rendu sa décision [D-2017-076](#) dans le cadre du dossier R-3997-2016 (*Demande d'adoption de cinq normes de fiabilité*).

Par cette décision, la Régie adopte la norme de fiabilité PRC-026-1 ainsi que son Annexe Québec dans ses versions française et anglaise. La Régie fixe la date de mise en vigueur de la norme et de son Annexe comme suit :

- au **1^{er} janvier 2018**, pour l'exigence E1;
- au **1^{er} janvier 2020**, pour les exigences E2, E3 et E4 en ce qui a trait aux installations du réseau « bulk » (BPS ou *Bulk Power System*).

La date de dépôt de la norme adoptée et mise en vigueur, ainsi que de son Annexe, est fixée au 4 août 2017.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel électronique :

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

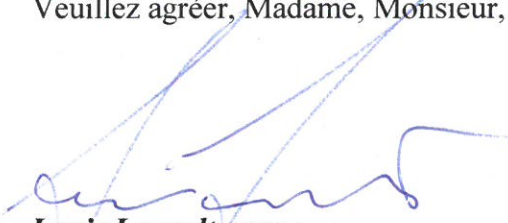
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452

Courriel : secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Louis Legault', written over a faint dotted line.

Louis Legault pour :
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml